

THÉÂTRE SAINT-LOUIS

SAISON 2025/2026

Modalités tarifaires

❶ MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA BILLETTERIE :

- Dans le cadre de la saison du Théâtre Saint-Louis, il est proposé des abonnements et de la billetterie individuelle. Les billets ne sont ni remboursables, ni échangeables, sauf en cas d'annulation du spectacle.

- Modalités de remboursement ou de report d'un spectacle organisé par la collectivité :

En cas d'annulation d'un spectacle, les spectateurs disposent d'un délai de six mois à compter de l'annonce officielle pour formuler une demande de remboursement.

Si le spectacle est reporté, les billets restent valables pour la nouvelle date, mais ceux ne pouvant y assister ont trois mois, à partir de la publication de cette date, pour demander un remboursement.

Les demandes doivent être effectuées par écrit, accompagnées des justificatifs requis, et ne seront recevables que dans les délais impartis, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Passé ces délais, le droit de réclamation reste soumis à la prescription légale de quatre ans.

- Les modalités et tarifs sont applicables sauf clause(s) contractuelle(s) particulière(s) liant Cholet Agglomération aux producteurs.

❷ MOYENS DE PAIEMENT :

- espèces,
- chèque,
- carte bancaire,
- chèque culture,
- prélèvement automatique,
- virement,
- mandat administratif,
- E-Pass jeunes délivré par le Conseil Régional,
- Pass Culture délivré par l'État,
- bon cadeau du Théâtre Saint-Louis.

❶ BILLETTERIE INDIVIDUELLE :

TARIF PLEIN		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Tout public	/	Ouverture simultanée sur le web et au guichet, selon date indiquée dans le programme. 4 places maximum par spectacle le 1 ^{er} jour de vente.

TARIF RÉDUIT		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Carte CNAS, CEZAM	Carte ou attestation en cours de validité	Justificatif obligatoire pouvant être demandé à tout moment (lors du retrait des billets, lors de l'accès en salle...)
Spectateurs de 60 ans et plus	Pièce d'identité	
Abonnés TSL et autres structures partenaires (Jardin de Verre, Espace Senghor et Scènes de Pays)	Carte d'abonné en cours de validité	
Spectateurs de " A Cup of Blues "	Billet acheté dans le cadre " A Cup of Blues "	Un billet acheté dans l'une des autres structures partenaires permet de bénéficier du tarif réduit sur l'ensemble des concerts de " A Cup of blues ".
Membre d'un groupe constitué	/	Groupe à partir de 10 personnes achetant leur place en même temps pour un même spectacle.

TARIF TRÈS RÉDUIT		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Spectateurs de moins de 25 ans	Pièce d'identité ou livret de famille	Justificatif obligatoire pouvant être demandé à tout moment (lors du retrait des billets, lors de l'accès en salle...)
Étudiants	Carte d'étudiant	
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	Avis de situation ou avis de paiement, ou justificatif RSA, actualisés depuis moins de 2 mois	
Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	Avis de notification de l'AAH ou attestation de la structure d'hébergement datant de moins de 2 mois	
Professionnels bénéficiant d'une détaxe	/	En complément d'invitations, il pourra être proposé, à la discrétion du Directeur du Théâtre, des places au tarif très réduit appelées détaxes.
Spectateurs assis aux places allant de W2 à W32 et W1 à W31	/	En raison de la mauvaise visibilité, ces places bloquées peuvent être vendues, uniquement au guichet et seulement si le spectacle est complet.

2

TARIF DE DERNIÈRE MINUTE		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Spectateurs de moins de 25 ans	Pièce d'identité ou livret de famille	Tarif unique, appliqué uniquement 1h avant la représentation, dans la limite des places disponibles et hors co-réalisations, sur présentation du justificatif.
Étudiants	Carte d'étudiant	

TARIF MÉDIATION		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Scolaires et groupes constitués	Liste des participants validée par le service médiation	Destiné aux groupes d'élèves des établissements d'enseignement (Scolaires, CRD, École d'Arts du Choletais, La Fabrique Chorégraphique...), sur certains spectacles, dans le cadre d'une démarche d'école de spectateurs. Ce tarif est également destiné aux publics dits éloignés dans le cadre d'actions de médiation ciblées.

❷ ABONNEMENT :

ABONNEMENT		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Abonnés Agglomération	Justificatif de domicile	L'abonné peut réserver ses places pour les spectacles de son choix sur le Web ou au guichet, selon les dates indiquées dans le programme. Le premier jour, au guichet, il ne sera possible de prendre que 5 abonnements par panier.
Abonnés hors Agglomération	/	L'abonnement permet à son titulaire de bénéficier de places au tarif abonné pour 4 spectacles ou plus de la saison, dont un sera obligatoirement choisi dans la gamme " coup de cœur ". Sur présentation de la carte d'abonnement, son titulaire bénéficie du tarif abonné sur l'ensemble des autres spectacles de la saison non complets à l'abonnement. Si les spectacles sont complets à l'abonnement, l'abonné bénéficie alors du tarif réduit. Le titulaire d'un abonnement bénéficie du tarif réduit dans les autres lieux culturels partenaires (Jardin de Verre, Espace Senghor et Scènes de Pays).

ABONNEMENT TRÈS RÉDUIT

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Spectateurs de moins de 25 ans	• Pièce d'identité ou livret de famille	L'abonné peut réserver ses places pour les spectacles de son choix sur le Web ou au guichet, selon les dates indiquées dans le programme. Le premier jour, au guichet, il ne sera possible de prendre que 5 abonnements par panier. L'abonnement très réduit permet à son titulaire de bénéficier de places au tarif abonné très réduit pour 3 spectacles ou plus de la saison, dont un sera obligatoirement choisi dans la gamme " coup de cœur ". Sur présentation de la carte d'abonnement, son titulaire bénéficie du tarif abonné très réduit sur l'ensemble des autres spectacles de la saison non complets à l'abonnement. Si les spectacles sont complets à l'abonnement, l'abonné bénéficie alors du tarif très réduit. Le titulaire d'un abonnement bénéficie du tarif réduit dans les autres lieux culturels partenaires (Jardin de Verre, Espace Senghor et Scènes de Pays).
Étudiants	• Carte d'étudiant	
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	• Avis de situation ou avis de paiement ou justificatif RSA, actualisés depuis moins de 2 mois	
Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	• Avis de notification de l'AAH ou attestation de la structure d'hébergement datant de moins de 2 mois	

● GRATUITÉS :

BILLETS INVITÉS ET EXONÉRÉS

BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Productions des spectacles	/	Selon contrats ou conventions
Partenaires	/	Selon conventions
Presse	/	4 places sont réservées à la presse pour chacun des spectacles de la saison
Accompagnateurs de groupes	/	- Pour les séances spécifiquement organisées pour les scolaires ou les spectacles Jeune Public, il sera accordé une place gratuite pour l'accompagnateur d'un groupe de : • 2 enfants pour les crèches, • 4 enfants des classes maternelles, IME, IMP et CLIS, • 8 enfants pour les écoles élémentaires et ULIS, • 10 élèves pour les collèges, lycées ; - Pour les séances tout public, ouvertes aux groupes d'élèves/étudiants, aux groupes d'enfants mineurs, il sera accordé une place gratuite accompagnateur par tranche de 10 élèves, hors spectacles en co-réalisation, - Pour les groupes constitués de personnes en situation de handicap ou pour les publics dits éloignés, le nombre d'accompagnateurs sera défini avec les éducateurs concernés.
Passeports nouveaux choletais	Sur présentation du coupon	Ce dispositif n'est pas accessible aux spectacles en co-réalisation.
Invités professionnels	/	Sur demande, en fonction des places restant disponibles (sauf spectacles en co-réalisation), après validation du Directeur du Théâtre Saint-Louis.
Invités de Cholet Agglomération		Pour chacun des spectacles de la saison, des places gratuites peuvent être attribuées à des fins promotionnelles ou de renommée de l'équipement. Le nombre de places gratuites attribuées dans ce cadre ne peut dépasser 3 % du nombre de places totales disponibles sur la saison.